

# AMAP Les patissons du Montois

## Engagement volailles de janvier-Décembre 2026

Le présent contrat d'abonnement est établi entre l'**adhérent-e**:

## Adresse :

Courriel/tél. :

et L'aviculter : Jean-Pierre ROCIPON, 22 rue du point du jour, 77171 Melz/Seine, Tél : 06 65 56 16 26, Courriel : [jeanpierrerociponbis@gmail.com](mailto:jeanpierrerociponbis@gmail.com), Siret : 341 365 732 00039

Site : <https://www.facebook.com/Le-chant-du-coq-de-Melz-349988665398413/>

## **Principes généraux extraits de la charte des AMAP**

## Pour l'adhérent-e,

- Appui à l'agriculture paysanne locale, en préfinançant la production.
  - Solidarité avec le producteur dans les aléas de sa production.
  - Participer aux distributions, communiquer ses réactions ou motifs d'insatisfaction.
  - Venir chercher son panier, prévenir en cas d'absence.
  - La production étant engagée lors de l'établissement du contrat, il est impossible de rembourser le paiement ou de reporter la distribution des volailles. Les volailles non retirées sont mises à disposition de la collectivité. Il est possible qu'une tierce personne les retire pour l'adhérent-e.

Pour le producteur.

- Production respectueuse de la nature. Fraîcheur et qualité des poulets « cou-nu pattes blanches ou cou-nu pattes jaunes » et pintades.
  - Nourrissage varié et alimentation bio des volailles.
  - Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP.
  - Production à taille humaine, respectant les normes salariales.
  - Communication transparente et régulière sur les produits et la vie de la ferme. Proposition aux adhérent-e-s de l'AMAP d'au moins une visite pendant la période d'engagement.

2 Modalités de l'engagement sur les volailles

L'adhérent-e s'engage pour un nombre de 11 livraisons de poulets et/ou de pintades qui ont lieu une fois par mois, de janvier 2026 à décembre 2026 aux dates suivantes : **30 janvier / 27 février / 27 mars / 24 avril / 22 mai / 19 juin / 17 juillet / 18 septembre / 16 octobre / 13 novembre / 11 décembre** durant la période d'engagement, certains aléas de production (climat, nourrissage...) peuvent entraîner des variations de poids de plus ou moins 350 g pour chacune des tailles proposées (1,7 ; 2,1 et 2,5 kg), que l'adhérent s'engage à accepter sans que cela ne modifie le prix fixé à l'avance (**11,00€/kg poulet. 15,00€/kg pintade**).

### **Choix du prix et de la taille des volailles et référence du/des chèque(s)**

Taille	Poulet ±1,7 kg	Poulet ±2,1 kg	Poulet ±2,5 kg	Pintade ±1,7 kg
Prix par volaille	18,70 €	23,10 €	27,50 €	25,50 €
Nbre de volailles commandées/mois				
<b>TOTAL (pour 11 commandes) =</b>				

\*Livraison de 6 poulets et 5 pintades en alternance en débutant par le poulet.

Le paiement se fait lors de l'engagement en **1, 3 ou 6 chèques libellés à l'ordre de «Jean-Pierre Ropicon»**,

N° du chèque						
Banque						
Montant						
Nom si ≠ adhérent						

**Fait à , en 2 exemplaires**  
**L'adhérent-e**